Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs de certains nouveaux véhicules hybrides destinés au transport de personnes

Base juridique : avis C/2026/5780 de la Commission du 30.10.2026 – JO C du 30.10.2026.

Type de mesure : ouverture d'une enquête de sauvegarde concernant les importations de certains nouveaux véhicules hybrides destinés au transport de personnes.

Date d'ouverture : le 30.10.2026.

Produit concerné : certains nouveaux véhicules hybrides, principalement conçus pour le transport de neuf personnes ou moins, conducteur inclus, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à combustion interne et d'[un ou plusieurs] moteur[s] électrique[s], (quel que soit le nombre de roues mises en mouvement), qu'ils puissent ou non être chargés par branchement à une source externe d'énergie électrique.

Nomenclatures : codes NC ex 8703 40 10, ex 8703 50 00, ex 8703 60 10 et ex 8703 70 00 (codes TARIC 8703 40 10 10, 8703 40 10 90, 8703 50 00 10, 8703 60 10 10, 8703 60 10 90, 8703 70 00 10).

Pays d'origine : Erga omnes.